

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Cfdt

ELECTIONS 2018

SCSI-CFDT, UNE VISION D'AVANCE POUR LES CADRES DE LA POLICE NATIONALE



Code SAA :
Code Électeur :

Vos identifiants vous sont remis sous pli confidentiel contre signature !

Quand vous réceptionnez cette enveloppe, ouvrez-là et vérifiez que votre code est bien lisible. Votre matricule et votre date de naissance ne sont pas indiqués afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne vote à votre place.

NOTICE DE VOTE
DOCUMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

À CONSERVER
Indispensable pour voter

Madame, Monsieur,
vous êtes invité à participer du 30 novembre au 6 décembre 2018 aux **Élections Professionnelles** pour élire vos candidats aux instances représentatives du personnel.

NOUVEAUTÉ 2018
Du 30 novembre au 6 décembre 2018, **JE VOTE SUR INTERNET !**

ATTENTION !
Le vote électronique sera la modalité exclusive d'expression de votre suffrage.

ATTENTION !
Veillez à renseigner votre matricule précédé du chiffre 0

COMMENT FAIRE POUR ME CONNECTER SUR LE PORTAL DE VOTE ?

- Je me rends sur le portail de vote <https://electionspro2018.interieur.gouv.fr> à partir de n'importe quel support personnel ou professionnel, connecté à internet tel un ordinateur, une tablette ou encore un smartphone.
- Je renseigne mes identifiants
Matricule : xxxxxxxx
Date de naissance : JJ MM AAAA
- Ainsi que le mot de passe ci-dessous
XXXX XXXX XXXX Mot de passe

Que faire en cas de perte de mon mot de passe ?
Rendez-vous sur le portail de vote et cliquez sur « je ne dispose plus de mon mot de passe ».

Comment me rendre sur le portail de vote lorsque je ne possède aucun accès à internet ?
Le ministère de l'Intérieur déploie un réseau de **bornes de vote** sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'accès au portail de vote à tous les électeurs du ministère de l'Intérieur.
Consultez votre référent RH pour localiser la borne de vote la plus proche.

<https://electionspro2018.interieur.gouv.fr>

14 novembre 2018
OUVERTURE DU PORTAL eVOTE
17h00

30 novembre 2018
OUVERTURE DES SCRUTINS
11h00

6 décembre 2018
FERMETURE DES SCRUTINS
17h00

AVANT L'OUVERTURE DES SCRUTINS
Je vérifie la validité de mes identifiants et de mon mot de passe.
Je vérifie les scrutins auxquels je suis inscrit.

PÉRIODE DE VOTE

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

UN PROBLÈME TECHNIQUE ?
FORMULAIRE EN LIGNE sur le portail de vote
LIGNE TÉLÉPHONIQUE 01 80 16 43 21 de 8h à 20h (Paris) durant la semaine de vote

Bon à savoir

Vos identifiants, sont à votre disposition auprès de vos BOE, SGO, UGO et autres secrétariats

- Vous devez les retirer avant le 14 novembre.
- Si pour diverses raisons (congé, maladie, bs, etc.) vous ne pouvez pas les récupérer avant cette date, l'administration est tenue de vous les faire parvenir à votre domicile par lettre recommandée avec AR.

Vos identifiants sont confidentiels donc personnels.

- Ils vous seront remis sous pli contre signature.
- Les élections professionnelles sont un moment citoyen pour votre vie de policier, ne laissez personne décider à votre place !

Le vote vous appartient, ne remettez vos codes à personne

- Ne vous laissez pas influencer par la pression de certaines organisations syndicales qui avanceront des arguments pour voter à votre place.

Vous pouvez voter depuis votre ordinateur, ordinateur portable, tablette et téléphone portable

- Le dispositif de vote électronique est didactique
- Même si l'informatique vous rebute, la simplicité de l'utilisation de l'outil de vote électronique vous permettra de choisir seul le syndicat le plus à même de vous représenter.

Pour tout savoir sur les élections professionnelles, rendez-vous sur:



https://youtu.be/x4HKd_fUmo

Retrouvez nous également sur:



- Pour la CAPN du CC: SCSi
- Pour les CT-CHSCT: Cfdt

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

DU

NOV.
30

AU

DEC.
6

2018

VOTEZ



ET



ALTERNATIVE POLICE SMI